

Désobéissance civile non-violente

Les 10 commandements

- 1/ Situation bloquée. Les interventions « classiques » n'arrivent pas à obtenir satisfaction d'une demande, d'une revendication.
- 2/ La demande est clairement exprimée : changement d'une loi, arrêt d'un projet néfaste, nouvelle réglementation, respect d'un engagement. La demande est justifiée et légitime.
- 3/ Le soutien du public est recherché et nécessaire, les médias interpellés
- 4/ L'action de désobéissance est préparée avec l'objectif d'obtenir un résultat, au minimum la mise sur la place publique du problème. Des propositions sont formulées
- 5/ L'action se déroule suivant les principes de la non-violence : respect du vivant, des personnes ; intervention à visage découvert ; sans provocation, en revendiquant et en assumant ses actes. La présence des médias est vivement souhaitée et demandée
- 6/ La communication auprès du public doit être maximum : justification, légitimité, non-violence
- 7/ Les activistes sont formé(e)s, ils (elles) sont conscient(e)s des risques et les assument. Ils (elles) adhèrent à la revendication
- 8/ L'action doit prévoir une protection maximum des participant(e)s. Chacun(e) peut trouver sa place selon ses capacités, son niveau d'engagement et les risques encourus. L'engagement est librement accepté, le retrait possible à tout moment.
- 9/ En cas de poursuites (policières et juridiques) la défense est assurée collectivement, un soutien large est organisé. La médiatisation est recherchée pour avoir l'appui de l'opinion publique et le partage des raisons de la désobéissance. Si procès, il doit devenir la chambre d'écho de la revendication, de sa justification et de sa légitimité.
- 10/ La désobéissance doit devenir massive et déterminée, pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux actuels. La désobéissance ne remplace pas le développement des alternatives, elle les soutient et les accompagne.